



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

élèves

Question écrite n° 123509

Texte de la question

Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur la mise en place, pour les élèves de grande section de maternelle, d'un outil de « repérage des élèves présentant des risques pour les apprentissages » envisagée par le Gouvernement. Ce dispositif, tel qu'il a été dévoilé, tend à imposer aux enseignants un dépistage des enfants de cinq ans sur la base de grilles d'évaluation comportementales pour les classer dans l'une des trois catégories proposées « rien à signaler », « à risque » et « à haut risque ». Dès cette annonce faite, parents d'élèves et syndicats ont manifesté leur opposition à cet étiquetage arbitraire qui rappelle quelque peu la tentative de la majorité actuelle d'imposer, il y a cinq ans, un « carnet de comportement » à la maternelle pour prévenir la délinquance des enfants de trois ans. Elle dénonce une politique qui vise à préférer la multiplication de tests en stigmatisant les élèves au lieu de maintenir le temps d'apprentissage. Rappelant que la lutte contre la difficulté scolaire passe par la formation des enseignants, un encadrement par un personnel suffisamment nombreux, la présence de RASED dans les établissements et la mise en place d'un suivi réellement individualisé des élèves, elle lui demande de renoncer à mettre en place un tel dispositif.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont](#)

Circonscription : Haute-Vienne (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 123509

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 décembre 2011, page 12723

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)